



Parc national des Calanques : signature de la charte pour une pêche de loisir responsable et durable



Mercredi 15 novembre, le Parc national des Calanques et 14 structures représentant les pêcheurs de loisirs, ont signé la charte d'engagement et d'objectif pour une pêche durable dans le Parc national. Cette démarche a été soutenue par l'ensemble des membres de la « commission pêche du Parc national » dont l'Agence française pour la biodiversité. Cet engagement conjoint permet ainsi la préservation de 435 km² d'aire marine protégée.

En effet, les signataires prennent huit engagements majeurs :

Engagement 1 : diffusion et application de la réglementation encadrant l'activité.

Engagement 2 : lutte contre la pêche illicite visant à son éradication.

Engagement 3 : gestion des ressources halieutiques et des prélèvements.

www.afbiodiversite.fr

Pays : France

Dynamisme : 5



[Visualiser l'article](#)

Engagement 4 : promotion des bonnes pratiques de pêche et de loisirs.

Engagement 5 : développement d'une meilleure connaissance du milieu marin et des activités de pêche maritime de loisir.

Engagement 6 : favoriser une cohabitation des usages maritimes et prévenir les conflits d'usage.

Engagement 7 : soutien à un nautisme écoresponsable.

Engagement 8 : évaluation de la mise en œuvre de la charte et suivi.

La pêche de loisir dans le Parc national des Calanques

La pêche de loisir fait partie de l'identité sociale et culturelle du Parc national des Calanques. Elle n'en demeure pas moins un prélèvement sur une ressource maritime fragile. L'activité a donc vocation à se pratiquer de manière raisonnée, en conscience des limites nécessaires au bon renouvellement des ressources.

Pour découvrir la charte, cliquez ici.

Les structures signataires :

Fédération nautique de pêche sportive en apnée (FNPSA), Fédération française des pêcheurs en mer (FFPM), Fédération de chasse sous-marine passion (FCSMP), Fédération nationale de la plaisance et des pêches (FNPP), l'Union fédérale des associations de plaisanciers des Bouches-du-Rhône (UFAP13), la Fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône (FSN13), les Amis de la rade et des calanques, l'Association des clubs nautiques de l'Estaque (ACNE), le Cercle des rageurs des Catalans, le CIQ des calanques de Calalongue et Marseillevyre, le Club Halieutis, le Club nautique de Port Miou (CNPM), la Société nautique les Calanquais de l'est-Morgiou et le Yachting club de la Pointe Rouge (YCPR).

Ont soutenu la démarche :

L'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins PACA (CRPMEM PACA).

LE WWF.

La Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches du Rhône (DDTM).

La Direction inter-régionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée).

Le réseau des parcs nationaux de France, dont fait partie le Parc national des Calanques, est désormais rattaché à l'Agence française pour la biodiversité : www.afbiodiversite.fr/fr/appui-aux-parcs-nationaux

L'Agence française pour la biodiversité fait également partie du conseil d'administration du Parc national des Calanques.